



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT
Division des
Personnels
Enseignants

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- **VU** le code général de la fonction publique,
- **VU** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État,
- **VU** l'arrêté ministériel du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale,
- **VU** l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;
- **VU** le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 8 décembre 2022,
- **VU** les propositions des organisations représentatives des personnels,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La commission consultative paritaire compétente à l'égard des **agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves** est constituée comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION (6 titulaires – 6 suppléants)

TITULAIRES

Mme Julie BENETTI	Rectrice de l'académie de Créteil
M. Mehdi CHERFI	Secrétaire général de l'académie de Créteil
M. David BERAHA	Secrétaire Général Adjoint, Directeur des Relations et des Ressources Humaines de l'académie de Créteil
M. Julien LALIVE	Chef de la division des personnels enseignants
Mme Nicole DARQUIER	Principale du collège Georges Politzer 93 – BAGNOLET
Mme Stéphanie LENTZ	Conseillère technique de la rectrice ASH

SUPPLÉANTS

M. Vincent ALBAUD	Adjoint au chef de la division des personnels enseignants
M. Sylvain DEMONT	Secrétaire Général de la D.S.D.E.N de Seine et Marne 77 - MELUN
Mme Saida SMAOUI	Cheffe de département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives
Mme Camille GUIBERT	Adjointe au chef de la division des personnels enseignants
M. Thierry FRANÇOIS	Proviseur du lycée Antoine de Saint-Exupéry 94 - CRETEIL
M. Stéphane MARLIN	Proviseur du lycée Camille Claudel 77 - PONTAULT-COMBAULT

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS **(6 titulaires - 6 suppléants)**

TITULAIRES

Au titre de la FNEC-FP-FO

Mme Samira CHAABNA	École élémentaire Jean Vilar 94 - VILLEJUIF
Mme Ouiza BOUSSADA	D.S.D.E.N de la Seine-Saint-Denis 93 - BOBIGNY

Au titre de la FSU

Mme Clarisse POUSSIN	DSDEN du Val-de-Marne 94 - CRETEIL
M. Chaker BRAHMI	Collège Michelet 93 - SAINT- OUEN

Au titre de la CGT EDUC'ACTION

Mme Asmaou ABBA	Collège Marcelin Berthelot 93 - MONTREUIL
------------------------	--

Au titre de SUD Éducation

M. Miés LEVEQUE	Collège Gisèle Halimi 93 - AUBERVILLIERS
------------------------	---

SUPPLÉANTS

Au titre de la FNEC-FP-FO

Mme Khadija HADJI

D.S.D.E.N du Val de marne
94 – CRETEIL

Mme Sabah MENIRI

Collège Olympe de Gouges
93 – NOISY LE SEC

Au titre de la FSU

Mme Malika DHAOUI

Collège René Barthélémy
77 – NANGIS

M. Mattéo PARISI

Collège Pierre Brossolette
93 - BONDY

Au titre De la CGT EDUC'ACTION

Au titre de SUD Éducation

Mme Agathe BONNARD

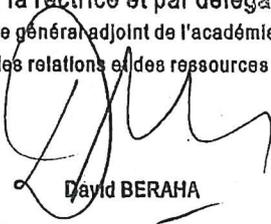
Collège Fabian
93 – SAINT DENIS

ARTICLE 2 : Ces dispositions prennent effet à compter du 13 mars 2024. L'arrêté de composition du 7 mars 2023 est abrogé à la même date.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 13 mars 2024

Pour la rectrice et par délégation:
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des relations et des ressources humaines



David BERAHA